





Sensibilisation aux menaces Internet &

Formation aux bonnes pratiques pour les utilisateurs (BPU) de systèmes informatiques

Panorama des menaces SS



Module 2
Les règles élémentaires de protection

Septembre 2013

CERT-OSIRIS

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la <u>Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale</u> - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 non transposé.





Obligations légales



Règle 1 – Respect des chartes informatiques



Usage professionnel



Usage privé



La protection technique du poste de travail



Règle 2 - Sauvegarde systématique et quotidienne des données



Règle 3 - Utilisation d'un pare-feu et d'un antivirus, mises à jour régulières des systèmes et logiciels



Règle 4 - Limitation des droits « administrateurs », utilisation d'un compte « standard » au quotidien





Règle 5 - Protection des ordinateurs portables contre les accès illégitimes et le vol



Règle 6 – Utilisation de mots de passe robustes, personnels et différents en fonction des usages



Règle 7 – Se méfier des clés USB et autres matériels amovibles



Règle 8 - Utilisation prudente d'Internet (navigation, téléchargement, services en ligne, vie privée)



Règle 9 - Attitude prudente vis à vis des messages reçus



Règle 10 – Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique





P. **3**



Obligations légales

Règle 1 – Respect des chartes informatiques

La protection technique du poste de travail



- Règle 2 Sauvegarde systématique et quotidienne des données
- Règle 3 Utilisation d'un pare-feu et d'un antivirus, mises à jour régulières des systèmes et logiciels
- Règle 4 Limitation des droits « administrateurs », utilisation d'un compte « standard » au quotidien

Un comportement avisé de l'utilisateur



- Règle 5 Protection des ordinateurs portables contre les accès illégitimes et le vol
- Règle 6 Utilisation de mots de passe robustes, personnels et différents en fonction des usages
- Règle 7 Se méfier des clés USB et autres matériels amovibles
- Règle 8 Utilisation prudente d'Internet (navigation, téléchargement, services en ligne, vie privée)
- Règle 9 Attitude prudente vis à vis des messages reçus
- Règle 10 Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique





Règle 1 – Respect des chartes informatiques



P. 4



Université de Strasbourg Charte des bons usages des moyens numériques

http://services-numeriques.unistra.fr/services-osiris/cert-osiris/charte-des-bons-usages-des-moyens-numeriques-de-luniversite-de-strasbourg.html

- Un document principal
 - → fournissant un cadre de référence général.
- Un guide pratique de l'utilisateur ዷ
 - → précisant les modalités d'application des règles énoncées dans la charte.
- 🕨 <u>Une annexe juridique</u> 🕌
 - → présentant les références juridiques sur lesquelles s'appuie la charte.



CNRS Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet

http://www.dgdr.cnrs.fr/BO/2007/03-07/415-bo0307-dec070007dAj.htm









Circulaire Rocard du 17 juillet 1990 :

« Un fonctionnaire auteur ou responsable de reproduction illicite devra seul supporter les condamnations pénales encourues même s'il n'a pas agi dans son intérêt personnel »









Règle 1 – Respect des chartes informatiques



P. 6

« Vie privée résiduelle »

- L'adresse mèl est présumée « professionnelle »
- La vie privée ne peut nuire à la continuité du service (code d'accès)
- Risque ou évènement particulier :

 Arrêt du 17 mai 2005
 Sauf risque ou évènement particulier, l'employeur ne peut ouvrir les fichiers identifiés par le salarié comme personnels qu'en présence de ce dernier ou celui-ci dûment appelé

Article CNIL L'accès à la messagerie d'un salarié en son absence 26 mars 2012 http://www.cnil.fr/linstitution/actualite/article/article/lacces-a-la-messagerie-dun-salarie-en-son-absence/

Correspondant informatique et liberté (CIL) de l'Université : cil@unistra.fr

CIL CNRS: www.cil.cnrs.fr info.contact@cil.cnrs.fr







Quelques textes importants

- Code de la propriété intellectuelle http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006161658&cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20111102
- Loi informatique et libertés, droits du citoyen http://www.cnil.fr/vos-droits/vos-droits/
- Guide "Informatique et Libertés" pour l'enseignement supérieur et la recherche Édition 2011 http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides_pratiques/Guide_AMUE_2011.pdf

Mise en place d'un annuaire des diplômés

Diffusion des résultats d'examen et des notes sur internet

Utilisation de la photographie d'une personne

Enquêtes statistiques portant sur le devenir professionnel et le suivi de cohortes d'étudiants

Mise à disposition ou accès à des ressources numériques via des dispositifs de « fédération d'identités »

Utilisation du téléphone sur le lieu de travail

Mise en place des espaces numériques de travail (ENT)

Dura lex, sed lex









Obligations légales

Règle 1 – Respect des chartes informatiques



La protection technique du poste de travail

Règle 2 - Sauvegarde systématique et quotidienne des données

Règle 3 - Utilisation d'un pare-feu et d'un antivirus, mises à jour régulières des systèmes et logiciels

Règle 4 - Limitation des droits « administrateurs », utilisation d'un compte « standard » au quotidien





- Règle 5 Protection des ordinateurs portables contre les accès illégitimes et le vol
- Règle 6 Utilisation de mots de passe robustes, personnels et différents en fonction des usages
- Règle 7 Se méfier des clés USB et autres matériels amovibles
- Règle 8 Utilisation prudente d'Internet (navigation, téléchargement, services en ligne, vie privée)
- Règle 9 Attitude prudente vis à vis des messages reçus
- Règle 10 Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique







Obligations légales

Règle 1 – Respect des chartes informatiques



La protection technique du poste de travail

Règle 2 - Sauvegarde systématique et quotidienne des données

Règle 3 - Utilisation d'un pare-feu et d'un antivirus, mises à jour régulières des systèmes et logiciels

Règle 4 - Limitation des droits « administrateurs », utilisation d'un compte « standard » au quotidien

Un comportement avisé de l'utilisateur



Règle 6 – Utilisation de mots de passe robustes, personnels et différents en fonction des usages

Règle 7 – Se méfier des clés USB et autres matériels amovibles

Règle 8 - Utilisation prudente d'Internet (navigation, téléchargement, services en ligne, vie privée)

Règle 9 - Attitude prudente vis à vis des messages reçus

Règle 10 – Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique





P. 10

Sauvegarder, c'est mettre en lieu sûr des informations pour les récupérer en cas de nécessité (vol, défaillance matérielle, effacement par virus ou par erreur).

En cas de vol ou de défaillance technique, la sauvegarde est le seul moyen de recouvrer ses données.







X

P. 11

- Utiliser un logiciel de sauvegarde
 - Suivre les préconisations des CSSI et ASR de votre unité.
 - Préférer une solution globale à une solution individuelle (... ou les deux)
- Choisir un support adéquat
 - Espace de sauvegarde centralisé : NAS, serveur, ...etc.
 - Stockage individuel : disque externe, DVD, ...etc.
- □ Sélectionner les données à sauvegarder
 - Réfléchir aux données essentielles et critiques.
- Programmer une sauvegarde quotidienne
- □ Vérifier la bonne exécution de la sauvegarde
- □ Vérifier la lisibilité des supports de sauvegarde







Les outils X

P. 12



Plan de sauvegarde interne

Quels supports, quels outils, automatisation? Restauration?

< à compléter par l'entité en charge des sauvegardes >







Règle 2 - Sauvegarde systématique et quotidienne des données Les outils X P. 13 Utilisez les espaces de stockages partagés internes ET les outils de sauvegarde préconisés localement Evitez les outils de « cloud public » : Dropbox, Gdrive, iCloud ... Préférez le dépôt de vos données sur un Time Machine espace de stockage privé et maitrisé http://www.apple.com/fr/findouthow/mac/#backup Sbackup http://doc.ubuntu-fr.org/sbackup



SyncBackSE

http://www.01net.com/telecharger/windows/Utilitaire/sauvegarde/fiches/31511.html



Sauvegarde Windows intégrée (w7)

http://windows.microsoft.com/fr-FR/windows7/Back-up-your-files







Obligations légales

Règle 1 – Respect des chartes informatiques



La protection technique du poste de travail

Règle 2 - Sauvegarde systématique et quotidienne des données

Règle 3 - Utilisation d'un pare-feu et d'un antivirus, mises à jour systèmes et logiciels

Règle 4 - Limitation des droits « administrateurs », utilisation d'un compte « standard » au quotidien





Règle 6 – Utilisation de mots de passe robustes, personnels et différents en fonction des usages

Règle 7 – Se méfier des clés USB et autres matériels amovibles

Règle 8 - Utilisation prudente d'Internet (navigation, téléchargement, services en ligne, vie privée)

Règle 9 - Attitude prudente vis à vis des messages reçus

Règle 10 – Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique





|X|

La règle

P. 15







Mon poste est connecté à Internet

Internet est connecté à mon poste

Des centaines de fichiers et de programmes pénètrent sur mon poste, via le navigateur Web, la messagerie, les chats

Les systèmes d'exploitation et les logiciels comportent des dizaines de failles de sécurité corrigées au fur et à mesure par les éditeurs

protège contre les connexions NON SOLLICITÉES

protège contre les menaces CONNUES

empêche l'exploitation par un malware des failles CORRIGÉES

ne protège pas contre les connexions SOLLICITÉES ne protège pas contre les menaces INCONNUES

n'empêche pas l'exploitation des failles nouvelles ni des failles inconnues











X

Les bonnes pratiques

P. 16



PAREFEU

ANTIVIRUS

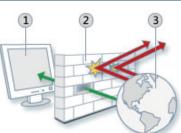


MISES À JOUR

Distinguer le réseau domestique (local) et le réseau public (internet)

Ne pas répondre systématiquement OUI aux

messages du pare-feu



- Votre ordinateur
- Votre pare-feu
- 3 Internet

Mises à jour quotidienne des bases de signature et du moteur de l'antivirus

Analyses régulières et complètes des disques

Système:

Mises à jour automatiques

Logiciels:

Mises à jour automatiques

Désactiver les programmes qui ne sont pas indispensables au bon fonctionnement du poste de travail.



- Les outils X

P. 17



PAREFEU



ANTIVIRUS



MISES À JOUR



< à remplir >



< à remplir >



< à remplir >



< à remplir >

< à remplir >

Si un équipement ne peut pas être mis à jour (OS obsolète, drivers introuvables...): Isoler l'équipement du réseau







X

Les outils

P. 18







ANTIVIRUS



MISES À JOUR



Mac OS

Intégré





Paramétrage de chaque logiciel (Java, Flashplayer, Acrobat...)













La règle

Les bonnes pratique

X

Les outils

P. 19

Outils de diagnostic



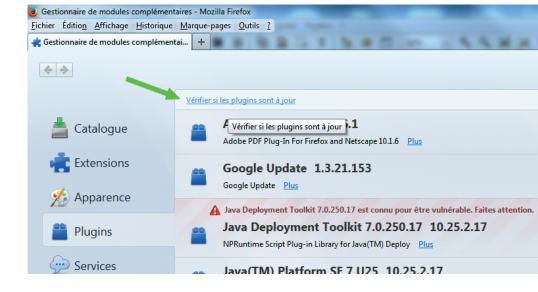
Tester la version des logiciels installés – Secunia Personal Software Inspector http://www.01net.com/telecharger/windows/Utilitaire/systeme/fiches/42855.html



Navigateur : test des modules complémentaires Intégré à FF

Tester les ports ouverts de sa machine http://nmap.online-domain-tools.com/











l La règle

Les bonnes pratique

X

Les outils

P. **20**

Windows XP:

fin de vie AVRIL 2014

http://windows.microsoft.com/fr-fr/windows/products/lifecycle



« Patch Tuesday »

Le deuxième mardi de chaque mois, Microsoft met à disposition de ses clients les derniers patchs de sécurité pour ses logiciels









Obligations légales

Règle 1 – Respect des chartes informatiques



La protection technique du poste de travail

Règle 2 - Sauvegarde systématique et quotidienne des données

Règle 3 - Utilisation d'un pare-feu et d'un antivirus, mises à jour systèmes et logiciels

Règle 4 - Limitation des droits « administrateurs »





Règle 6 – Utilisation de mots de passe robustes, personnels et différents en fonction des usages

Règle 7 – Se méfier des clés USB et autres matériels amovibles

Règle 8 - Utilisation prudente d'Internet (navigation, téléchargement, services en ligne, vie privée)

Règle 9 - Attitude prudente vis à vis des messages reçus

Règle 10 – Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique







Règle 4 - Limitation des droits « administrateurs »

X

La règle

Les bonnes pratiques

Les outil

P. **22**

UTILISER DES DROITS MINIMUMS POUR LES ACTIVITÉS COURANTES

(navigation, messagerie, téléchargement, réseaux sociaux, etc.)

OBJECTIFS

- Cloisonner les utilisateurs, les applications et le système
- Limiter les risques de propagation
- Ne pas exposer les autres comptes présents sur le même ordinateur
- Protéger le système d'exploitation
- Eviter les erreurs de manipulation

RISOUES

- Blocage complet de l'ordinateur
- Vol d'informations personnelles et/ou confidentielles
- Désactivation des mécanismes de protection (parefeu, antivirus, etc.)
- Utilisation de l'ordinateur pour commettre des méfaits (spam, warez, etc.)

















1 Les outils

P. 24

- ☐ Création d'un **compte standard** pour chaque utilisateur
- Utilisation par défaut de ce compte standard avec droits limités au quotidien
- □ La plupart des systèmes d'exploitation (Windows, Linux, MacOS) permettent d'utiliser le mode *Administrateur* depuis une session *Utilisateur*.
- □ Le mot de passe du compte Administrateur doit être ROBUSTE (risque d'élévation de privilèges)









Les outils

Ne s'applique pas dans le cas d'un DOMAINE avec gestion centralisée des comptes

Sous Windows:

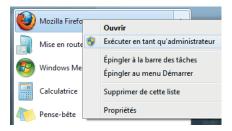
Pour gérer les comptes, créer des utilisateurs, vérifier des droits

- Panneau de configuration
- Ou exécuter : *mmc compmgmt.msc*



Comptes d'utilisateurs

Pour exécuter ponctuellement une opération avec les droits administrateur :



Sous Linux et MacOS X :

Utiliser la commande « *sudo* » pour passer occasionnellement en mode administrateur.







P. 25

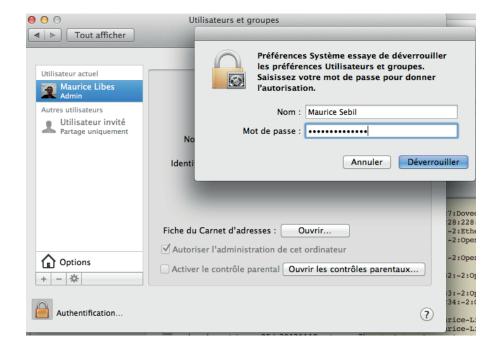


La règle

Les bonnes pratique

P. **26**

Sous Mac OS:









P. 27



Obligations légales

Règle 1 – Respect des chartes informatiques



La protection technique du poste de travail

- Règle 2 Sauvegarde systématique et quotidienne des données
- Règle 3 Utilisation d'un pare-feu et d'un antivirus, mises à jour régulières des systèmes et logiciels
- Règle 4 Limitation des droits « administrateurs », utilisation d'un compte « standard » au quotidien



Un comportement avisé de l'utilisateur

- Règle 5 Protection des ordinateurs portables contre les accès illégitimes et le vol
- Règle 6 Utilisation de mots de passe robustes, personnels et différents en fonction des usages
- Règle 7 Se méfier des clés USB et autres matériels amovibles
- Règle 8 Utilisation prudente d'Internet (navigation, téléchargement, services en ligne, vie privée)
- **Règle 9** Attitude prudente vis à vis des messages reçus
- Règle 10 Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique



Un comportement avisé de l'utilisateur

Kevin Mitnick:

« You could spend a fortune purchasing technology and services... and your network infrastructure could still remain vulnerable to oldfashioned manipulation ».







P. 29



Obligations légales

Règle 1 – Respect des chartes informatiques



La protection technique du poste de travail

- Règle 2 Sauvegarde systématique et quotidienne des données
- Règle 3 Utilisation d'un pare-feu et d'un antivirus, mises à jour régulières des systèmes et logiciels
- Règle 4 Limitation des droits « administrateurs », utilisation d'un compte « standard » au quotidien





Règle 5 - Protection des ordinateurs portables contre les accès illégitimes et le vol

- Règle 6 Utilisation de mots de passe robustes, personnels et différents en fonction des usages
- Règle 7 Se méfier des clés USB et autres matériels amovibles
- Règle 8 Utilisation prudente d'Internet (navigation, téléchargement, services en ligne, vie privée)
- Règle 9 Attitude prudente vis à vis des messages reçus
- Règle 10 Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique



X

La règle

Les bonnes pratique

P. 30

Tous les ordinateurs portables doivent être chiffrés

+ les postes particulièrement sensibles



Les vols (ou pertes) se produisent souvent dans les transports en commun, lors des déplacements en France ou à l'étranger, mais également dans ses propres locaux.



Le chiffrement d'un ordinateur, d'une clé USB ou d'un disque externe rend les données illisibles et inexploitables en cas de vol du matériel.

L'accès aux données chiffrées se fait via un mot de passe. Il est indispensable de disposer d'un mot de passe ROBUSTE et d'une procédure de recouvrement en cas d'oubli de ce mot de passe.

La négligence est la principale cause du vol





Règle 5 - Protection des ordinateurs portables contre les accès illégitimes et le vol

X

Bonnes pratiques

Les outil

P. 31

Anticiper la perte

1- chiffrement des ordinateurs portables

2- sauvegarde régulière pour restaurer les données perdué

Dans les transports

- Ne pas oublier son matériel ... nombre de disparitions d'ordinateur résultent d'un simple oubli
- Garder ses matériels à portée de main
- Ne pas laisser son matériel sans surveillance (en particulier dans les trains)
- Mettre un signe distinctif sur l'appareil et sa housse pour le surveiller plus facilement et éviter les échanges volontaires ou involontaires (à l'aéroport par exemple)

PASSEPORT DE CONSEILS AUX VOYAGEURS

http://www.securite-informatique.gouv.fr/IMG/pdf/Passeport-de-conseils-aux-voyageurs_janviel







Règle 5 - Protection des ordinateurs portables contre les accès illégitimes et le vol

La regie

Les bonnes pratiqu

P. 32

Tous les ordinateurs portables doivent être chiffrés

+ les postes particulièrement sensibles

Le chiffrement d'un ordinateur, d'une clé USB ou d'un disque externe rend les données illisibles et inexploitables en cas de vol du matériel.

L'accès aux données chiffrées se fait via un mot de passe. Il est indispensable de disposer d'un mot de passe ROBUSTE et d'une procédure de recouvrement en cas d'oubli de ce mot de passe.

<u>CNRS/RSSI-FSD</u>: Recommandations pour la protection des données et le chiffrement







La règle

Les bonnes pratique

P. 34

Windows:

Chiffrement du disque entier ou d'un conteneur avec **TrueCrypt**.

MacOS X : FileVault (intégré à MacOSX).

Chiffrement d'un répertoire.

Chiffrement du disque entier à partir de Mac OS X Lion.

Linux : Dm-crypt (intégré au système de la plupart des distributions Linux Debian, Ubuntu, ...etc.).
Chiffrement du disque entier dès l'installation du poste.

Clé USB chiffrée : Par exemple Ironkey ou Datashur

CNRS/DSI/RSSI juin 2012 - François MORRIS

Chiffrement des portables

Mise en oeuvre et utilisation



Se rapprocher de votre ASR pour être formé sur l'utilisation de ces outils de chiffrement.







P. 35



Obligations légales

Règle 1 – Respect des chartes informatiques



La protection technique du poste de travail

- Règle 2 Sauvegarde systématique et quotidienne des données
- Règle 3 Utilisation d'un pare-feu et d'un antivirus, mises à jour régulières des systèmes et logiciels
- Règle 4 Limitation des droits « administrateurs », utilisation d'un compte « standard » au quotidien

Un comportement avisé de l'utilisateur



Règle 5 - Protection des ordinateurs portables contre les accès illégitimes et le vol

Règle 6 - Utilisation de mots de passe robustes, personnels et différents

- Règle 7 Se méfier des clés USB et autres matériels amovibles
- Règle 8 Utilisation prudente d'Internet (navigation, téléchargement, services en ligne, vie privée)
- Règle 9 Attitude prudente vis à vis des messages reçus
- Règle 10 Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique



Règle 6 - Utilisation de mots de passe robustes, personnels et différents

La règle

P. 36

Tout système informatique doit être protégé.

Chaque utilisateur doit s'authentifier nominativement pour protéger ses données et permettre un contrôle des accès auprès de ce système informatique.

Authentification simple : elle ne repose que sur un seul élément, habituellement un mot de passe

Authentification forte : elle repose sur plusieurs facteurs

Exemple: Mot de passe + certificat personnel

Mot de passe + code de confirmation reçu par SMS

Banque (grille de codes + mot de passe + confirmation mail)

Impôts (n° fiscal + n° de télé-déclarant + revenu fiscal de référence)

L'authentifiant est la clé d'accès à l'information, cette clé doit être strictement personnelle et suffisamment complexe pour ne pas pouvoir être trop facilement découverte.







X

La règle

Les bonnes pratiques

1 loca

P. 37

La robustesse d'un mot de passe dépend :

- De sa longueur.
- 2. De la capacité de le deviner facilement (présence dans un dictionnaire).
- 3. De la combinaison de différents types de caractères utilisés.
- Du nombre de caractères utilisables.



Les attaques sur les mots de passe :

- Force brute : toutes les combinaisons sont essayées (en direct ou sur l'empreinte).
- Ingénierie sociale : obtention du mot de passe par ruse (phishing, usurpation d'identité).
- Vol : Il existe des organisations qui louent de puissantes machines ou des réseaux de machines pour tenter de casser les mots de passe des utilisateurs qui détiennent des informations monnayables.







La règle

区 Les bonnes pratiques

Les outils

- Un mot de passe correct doit comporter au minimum 10 caractères, préférez les « pass-phrase »
- Il est recommandé d'utiliser des mots de passe différents suivant le contexte et la sensibilité : accès professionnels, accès privés, banques, etc.
 Comme cela est humainement très difficile, il est conseillé d'utiliser un outil de gestion des mots de passe tel que <u>Keepass</u>.
- Un mot de passe doit rester personnel : pas de mot de passe partagé entre plusieurs utilisateurs.
- Un mot de passe devrait être changé périodiquement tous les 6 mois à 1 an en fonction de la sensibilité du système ou des données à protéger.
- Un mot de passe doit être changé dès que l'on soupçonne sa compromission (vol ou perte du PC, divulgation à un tiers, etc.)
- Ne pas laisser les navigateurs ou autres logiciels mémoriser vos mots de passe, ils sont faillibles







Règle 6 - Utilisation de mots de passe robustes, personnels et différents

X

Les bonnes pratiques

Les outils

- Une pass-phrase doit être suffisamment complexe :
 - Longueur minimum 10 caractères
 - Caractères spéciaux, majuscule et chiffres

Mot de passe	robustesse	Attaque brut force	commentaire
manganese	36 %	0 s	
25manganese	52 %	22 mn	Rajout de chiffres
25=manganese	70 %	3 ans	Rajout caractère spécial « = »
25 = manganese	84 %	174 000 ans	Rajout caractère spécial <espace></espace>
25 = Manganese	91 %	16 millions ans	Rajout Majuscule
25 = Manganèse	100 %	3 milliards ans	Rajout caractère spécial « è »

Exemple 1:	Le sport, j'aime ça	(robustesse = 100 %)
Exemple 2:	Le Racing en Ligue1	(robustesse = 100 %)
Exemple 3.	Le roil c'est Gauss	(robustesse = 100 %)





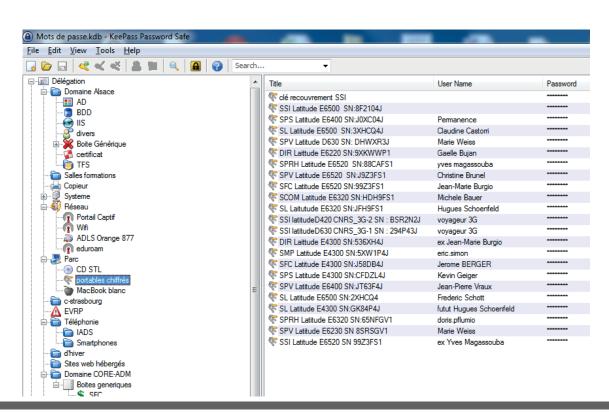
La règ

Les bonnes pratiques

P. 40

Stockage des mots de passe

Windows, Linux et MacOS X: https://www.projet-plume.org/fr/fiche/keepass











LES 10 REGLES pour protéger son poste informatique

P. 41



Obligations légales

Règle 1 – Respect des chartes informatiques



La protection technique du poste de travail

- Règle 2 Sauvegarde systématique et quotidienne des données
- Règle 3 Utilisation d'un pare-feu et d'un antivirus, mises à jour régulières des systèmes et logiciels
- Règle 4 Limitation des droits « administrateurs », utilisation d'un compte « standard » au quotidien





Règle 5 - Protection des ordinateurs portables contre les accès illégitimes et le vol

Règle 6 - Utilisation de mots de passe robustes, personnels et différents en fonction des usages

Règle 7 - Se méfier des clés USB et autres matériels amovibles

- Règle 8 Utilisation prudente d'Internet (navigation, téléchargement, services en ligne, vie privée)
- Règle 9 Attitude prudente vis à vis des messages reçus
- Règle 10 Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique



Les bonnes pratiques

P. 42

Les supports amovibles (disques, clé USB, ...) sont des média à utiliser avec prudence.

Ils doivent seulement être utilisés que pour *transférer* les données et non pas comme un moyen de stockage permanent, car le *risque de perte de données est important*.

Ces média sont sujets plus que les autres à :

- des risques de perte, ...de vol...
- une détérioration plus rapide que des matériels professionnels.

Ils ne faut pas les utiliser pour stocker des informations sensibles :

- sujets ou notes d'examens, données privées, dossiers de carrière,
- mots de passe, codes bancaires, ...







La règle

区 Les bonnes pratiques

Les outils

Si la clé USB est utilisée pour transporter des données sensibles, il est indispensable de chiffrer son contenu.

Désactiver l'exécution automatique des clés USB sur les vieilles version de Windows : http://support.microsoft.com/kb/967715/fr







La règle

Les bonnes pratiques

X

Les outils

1- Clés auto-chiffrantes

P. 44

IronKey D80 Flash Drive 4 GB



iStorage datAshur AES 256 bits 4 GB (avec clavier intégré)





Prix : 60 €

2- utiliser des containeurs chiffrés avec TrueCrypt









LES 10 REGLES pour protéger son poste informatique

P. 45



Obligations légales

Règle 1 – Respect des chartes informatiques



La protection technique du poste de travail

- Règle 2 Sauvegarde systématique et quotidienne des données
- Règle 3 Utilisation d'un pare-feu et d'un antivirus, mises à jour régulières des systèmes et logiciels
- Règle 4 Limitation des droits « administrateurs », utilisation d'un compte « standard » au quotidien





- Règle 5 Protection des ordinateurs portables contre les accès illégitimes et le vol
- Règle 6 Utilisation de mots de passe robustes, personnels et différents en fonction des usages
- Règle 7 Se méfier des clés USB et autres matériels amovibles
- Règle 8 Utilisation prudente d'Internet (navigation, téléchargement, vie privée)
- Règle 9 Attitude prudente vis à vis des messages reçus
- Règle 10 Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique





X

La règle

es bonnes pratiques

Le navigateur est LA plate-forme d'échange entre Internet et l'ordinateur.

Chaque **CLIC** génère une ou plusieurs interactions internet ordinateur : Exécution de code, chargement d'une page ou de fichiers, envoi d'information ... de manière légitime (**ou pas**) ... de manière visible (**ou pas**)











X

La règle

Les bonnes pratique

1 Les outils

P. **47**

Le navigateur conserve tout un tas d'informations lors de la visite de pages web et lors des téléchargements :

- Pages visitées
- Saisies dans les formulaires et la barre de recherche
- Mots de passe (chiffrés)
- Liste des téléchargements
- Cookies
- Fichiers temporaires ou tampons (plusieurs centaines de Mo!)

Ces informations sont potentiellement accessibles à tous les sites web visités, certains services gratuits s'en servent ouvertement.

La « navigation privée » permet d'effacer systématiquement toutes ces informations.













La règle

Les bonnes pratiques

P. 48



Télécharger un logiciel ou un fichier (pdf, zip, mp3, avi, mov,...), c'est introduire un élément inconnu sur l'ordinateur.



Ouvrir un fichier (ou installer un logiciel), c'est faire confiance à son contenu.

Faire confiance au contenu, c'est faire confiance au fournisseur.

Faire confiance au fournisseur, c'est ... faire confiance au fournisseur.



SERVICES GRATUITS 🗟







X

La règle

es bonnes pratiques

1 Les ou

P. **49**

L'utilisation à des fins professionnelles des *services « gratuits » sur Internet* (messagerie électronique, hébergement de sites web, stockage de données,...) suscite *de sérieuses réserves*

"La vie privée est devenue une sorte de monnaie d'échange. Elle nous sert à payer les services en ligne. Google ne fait rien payer pour Gmail. En lieu et place, il lit vos emails et vous envoie des publicités en fonction des mots-clés trouvés dans votre correspondance privée".

Dan Lyons, éditorialiste à *Newsweek*

SERVICES GRATUITS

« SI C'EST GRATUIT,

C'EST LE PRODUIT »











l La règle

X

Les bonnes pratiques

Les outi

- Maintenir à jour la version du navigateur
- Maintenir à jour les versions des extensions et des plugins
- Utiliser la fonction « Navigation privée »
- Installer les modules complémentaires WOT, NoScript
- Désactiver le module « Java Deployment Toolkit »
- Eviter les pratiques à risque : téléchargements illicites, « frénésie du clic », darkweb..
- RAPPEL : pas de session ADMINISTRATEUR





La règle

Suivre

区 Les bonnes pratiques

Les outils



Répondre Retweeter * Favori

Do you have Java plugin in your browser? You're vulnerable. Unless you run J2SE 1.x from the 1990s. And you shouldn't. seclists.org/fulldisclosure...









La règ

X

Les bonnes pratiques

Les outils

P. **52**

- Sélectionner des sites de confiance pour vos téléchargements
- Eviter les téléchargements illicites (logiciels craqués, œuvres protégées...)
- Analyse antivirus en « temps réel » de tous les fichiers téléchargés
- RAPPELS : pas de session ADMINISTRATEUR, antivirus à jour

TELECHARGEMENTS 🛠

SERVICES GRATUITS 🕏







1 La règi

X

Les bonnes pratiques

Les ou

P. 53

- Utiliser la messagerie professionnelle pour la réception de vos mails professionnels
- Envoyer vos messages professionnels vers des adresses professionnelles
- Utiliser les services de stockage, d'échange, d'hébergement web, etc. de votre établissement, de vos tutelles ou d'un partenaire de confiance
- Pas de données « sensibles » dans le cloud public (google, yahoo, microsoft, apple, free...)



Données stratégiques (recherche, finance, RH...)

Données de valorisation

Données scientifiques

Données d'enseignement (sujets, relevés de note...)

Données à caractère personnel (CNIL)











X

Les bonnes pratiques

P. 54



Les conseils du Professeur GORIFA pour se protéger des logiciels de surveillance



- N'échangez aucune information sur aucun réseau social
- Ne parlez à aucun tiers ni sur Facebook, si sur Twitter, ni même GooglePlus, si d'aventure vous vous y risquez
- Résilier vos abonnements internet et téléphone dans les plus brefs délais
- Vendez votre téléphone et votre ordinateur sur Ebay
- Éloignez vous de toutes possessions matérielles
- Fuyez vos amis qui pourraient rapporter tous vos faits et gestes sur d'autres réseaux sociaux.
- Achetez un chien, désactivez l'option 4G
- Louez une grotte

NAVIGATION &

TELECHARGEMENTS 🕏

SERVICES GRATUITS 🤣









Action

Action

Action

? Rechercher

? Rechercher

Plugin à jou

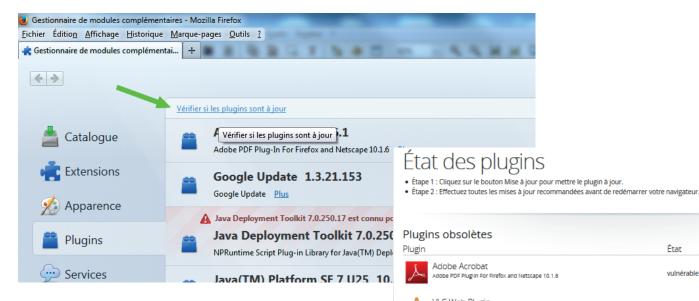
Mettre à jour

Les outils X

État

vulnérable

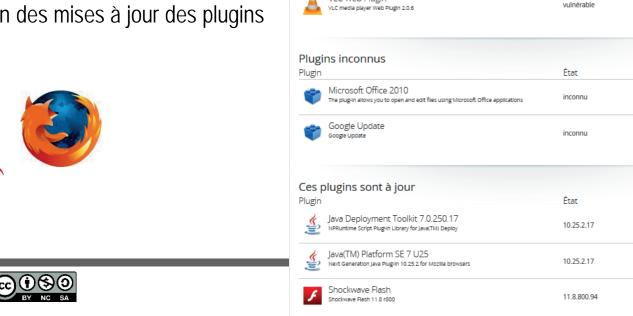




Vérification des mises à jour des plugins







Adobe Acrobat

VLC Web Plugin

Adobe PDF Plug-in For Firefox and Netscape 10.1.6

La regi

Les bonnes pratique



Les outils

P. 56

Modules complémentaires



<u>Web of trust</u>: fonctionne sur le modèle du crowdsourcing (info donnée par la foule) et vous indique si un site est sûr en fonction de l'avis d'autres internautes. Si vous débarquez sur un site réputé être un nid de scripts malveillants, WOT vous affichera une alerte avant que la page ne se charge.



WOT – évalue la fiabilité des sites web

https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/wot-safe-browsing-tool/?src=hp-dl-featured



NoScript – blocage préventif de scripts java basé sur une liste blanche https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/noscript/



Adblock Plus – blocage des bandeaux publicitaires https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/adblock-plus/?src=search



Ghostery – blocage des mouchards, des systèmes de mesure d'audience, des widgets https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/ghostery/









La regi

Les bonnes pratique

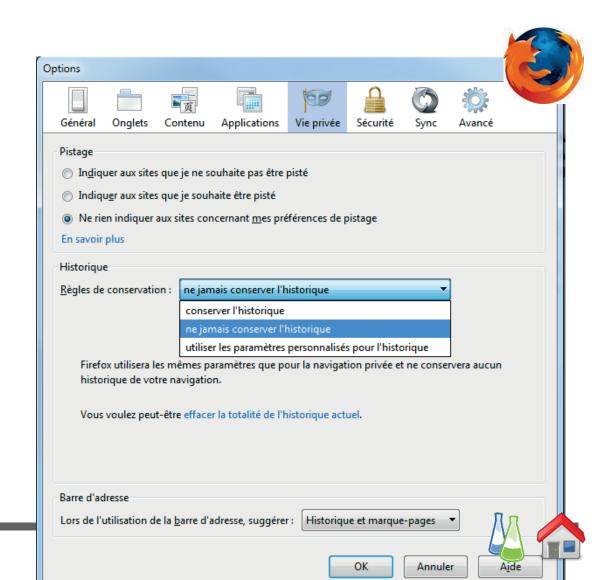
X

Les outils

Navigation privée

En savoir plus... la navigation privée
Navigation privée Firefox
Navigation privée Chrome
InPrivate : navigation privée Internet Explorer











La		

	hon	nro	tiour
	DULL	NI C	ıtiqu(



Les outils

Le module complémentaire WOT indique un niveau de crédibilité et de réputation des sites web

TÉLÉCHARGEMENT DE LOGICIELS

PLUME : 400 logiciels libres, classement thématique, avec fiche pédagogique

https://www.projet-plume.org

ACHATS

Le site web utilise-t-il le protocole sécurisé *https*? Le site web appartient-il à une entreprise connue ? L'entreprise est-elle clairement identifiée et localisée (voir mentions légales) ? Est-il possible de contacter quelqu'un par téléphone ou par courrier ?



NAVIGATION 🕏









La règle

Les bonnes pratiques

X

Les outils

Utiliser les services recommandés par votre structure, par l'université, le CNRS ou tout autre partenaire de confiance (Renater...) :

- Stockage interne
- Service de messagerie de votre tutelle
- Hébergement de sites web
- Agenda de votre tutelle
- CNRS: messagerie, espaces collaboratifs, machines virtuelles
- Planification de rendez-vous Studs

En cas d'utilisation « ça va pas autrement, je n'ai aucune autre solution », chiffrer obligatoirement les échanges et les données stockées dans le Cloud (voir règle 5 concernant le chiffrement)

NAVIGATION &

P. 59

TELECHARGEMENTS 位









LES 10 REGLES pour protéger son poste informatique

P. 60



Obligations légales

Règle 1 – Respect des chartes informatiques



La protection technique du poste de travail

- Règle 2 Sauvegarde systématique et quotidienne des données
- Règle 3 Utilisation d'un pare-feu et d'un antivirus, mises à jour régulières des systèmes et logiciels
- Règle 4 Limitation des droits « administrateurs », utilisation d'un compte « standard » au quotidien





- Règle 5 Protection des ordinateurs portables contre les accès illégitimes et le vol
- Règle 6 Utilisation de mots de passe robustes, personnels et différents en fonction des usages
- Règle 7 Se méfier des clés USB et autres matériels amovibles
- **Règle 8** Utilisation prudente d'Internet (navigation, téléchargement, services en ligne, vie privée)
- **Règle 9** Attitude prudente vis à vis des messages reçus
- Règle 10 Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique





Règle 9 - Attitude prudente vis à vis des messages reçus

La règle

X

Les portile

P. 61

N'importe qui peut envoyer un mail dans votre boite aux lettres et tenter d'abuser votre curiosité, votre gentillesse, votre crédulité, votre naïveté ou encore votre ignorance.

Modes opératoires et fraudes les plus courants :

- 1. Message contenant un lien frauduleux pour aboutir à une infection de type *drive-by-download* :
 - pages Web qui tentent d'exploiter les failles des sécurité des navigateurs en installant et en exécutant automatiquement des programmes malveillants sur le poste de l'internaute.
- 2. Demandes d'informations confidentielles, soit en réponse au mail soit via un lien sur un formulaire (ex : banques, EDF, CAF, service informatique).
- 3. Exécution d'une pièce jointe malveillante (fichiers PDF, PowerPoint, images jpg, ...etc.).
- Canulars ou chaînes de diffusion d'informations non vérifiées (catastrophes naturelles, disparition de personnes et autres).







- Avant de cliquer, passez la souris sur le lien pour vérifier l'adresse URL.
- Ne répondez jamais à une demande d'informations confidentielles (phishing).
- Ne cliquez JAMAIS sur les liens contenus dans des messages d'origine douteuse.
- N'ayez jamais une confiance aveugle dans le nom de l'expéditeur.
- N'ouvrez pas de pièces jointes d'expéditeurs non reconnus.
- Soyez vigilant lors de la transmission d'une adresse courriel sur Internet : créez une
 « adresse poubelle » pour vos activités sur Internet.







Les outils

- Utiliser son esprit critique et son discernement : analyser la vraisemblance du contenu du message.
- Ne communiquer aucune information sensible par messagerie ou par téléphone (mot de passe, code bancaire, date et lieu de naissance).
- Vérifier l'adresse du lien (URL) avant de cliquer.
- Disposer d'un anti-virus à jour.
- Rappel : ne pas être connecté avec des droits Administrateur peut limiter les effets d'une possible infection.
- Rappel : utiliser les boites professionnelles pour l'envoi et la réception de mails
- Consulter les sites recensant les canulars (ex : <u>hoaxbuster.com</u>) avant de relayer une fausse information.







LES 10 REGLES pour protéger son poste informatique

P. 64



Obligations légales

Règle 1 – Respect des chartes informatiques



La protection technique du poste de travail

- Règle 2 Sauvegarde systématique et quotidienne des données
- Règle 3 Utilisation d'un pare-feu et d'un antivirus, mises à jour régulières des systèmes et logiciels
- Règle 4 Limitation des droits « administrateurs », utilisation d'un compte « standard » au quotidien





- Règle 5 Protection des ordinateurs portables contre les accès illégitimes et le vol
- Règle 6 Utilisation de mots de passe robustes, personnels et différents en fonction des usages
- Règle 7 Se méfier des clés USB et autres matériels amovibles
- Règle 8 Utilisation prudente d'Internet (navigation, téléchargement, services en ligne, vie privée)
- **Règle 9** Attitude prudente vis à vis des messages reçus

Règle 10 - Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique





es bonnes pratiques

Les outils

P. 65

« La gravité d'un événement de sécurité mesure l'impact réel de l'événement en fonction de la criticité du bien touché »



Types d'incident

- 1- Vol / perte / diffusion d'informations sensibles
- 2- Compromission de compte
- 3- Compromission poste de travail
- 4- Vol / perte / destruction de matériel chiffré
- 5- Atteinte aux droits d'auteurs

! ATTENTION!

- Difficulté de perception
- Tendance à minimiser l'impact
- Rétablissement du service vs gestion de l'incident







X

La règle

Les bonnes pratiques

P. 66

Exemples traités par le CERT-OSIRIS

Gravité 1:

Plusieurs vols d'ordinateurs non chiffrés Données de recherche sur un site ftp privé et non protégé Site intranet ouvert sur internet (erreur filtrage FW) Intrusion et prise de contrôle total de l'ordinateur Perte de téléphone

Tout vol ou perte d'un ordinateur ou d'un téléphone est un incident SSI!

Vol d'un ordinateur **non chiffré** = gravité 1 Vol d'un ordinateur **chiffré** = gravité 4







Règle 10 - Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique

X	La règle
	Les bonnes pratiques

P. **67**

Détection d'un incident

Les compromissions ne sont pas souvent très visibles, tout comportement anormal d'un ordinateur mérite une attention particulière.

Qualification

La qualification d'un incident se fait après un diagnostic des symptômes, du système, des traces/logs des équipements réseaux, etc. Ne peut être réellement évaluée qu'une fois l'analyse terminée

Réaction / Traitement

Dépend du diagnostic et du type d'incident.

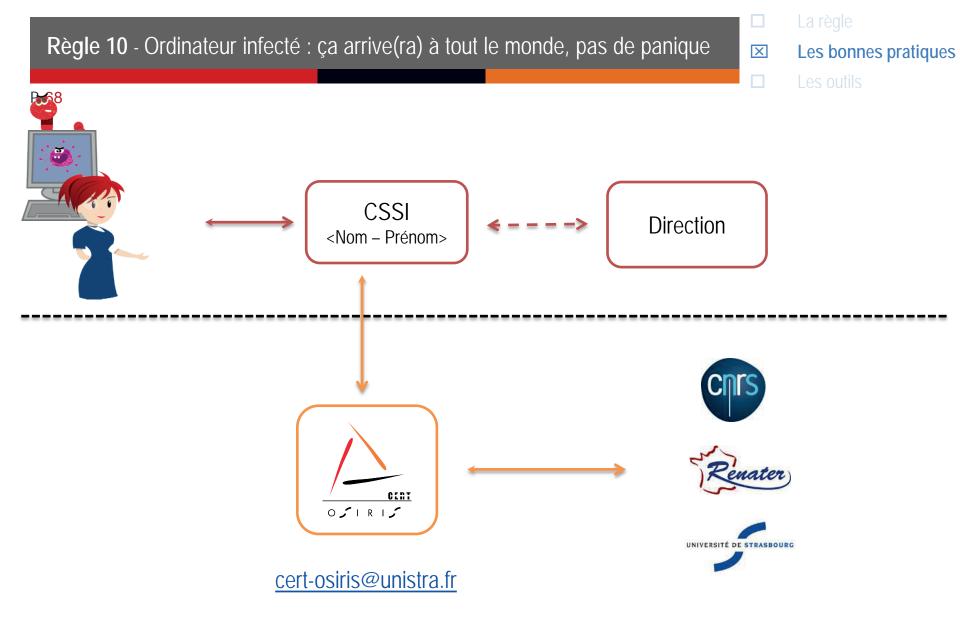
Exemple « Compromission d'un poste » : éradication ou réinstallation ou mise sous scellé et/ou dépôt de plainte, etc.

Une **prise en compte rapide** permet de circonscrire (= protéger les autres) et réagir efficacement par le choix d'un traitement adapté













Règle 10 - Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique

l La règle

X

Les bonnes pratiques

Les

P. 69

Quelques signes cliniques d'une infection

- Blocage de l'ordinateur
- Ouverture intempestive de fenêtres
- Alerte du parefeu
- Présence et la disparition immédiate de boîtes de dialogue au démarrage
- Message d'erreur cyclique et récurrent
- Présence de fichiers inconnus (film, musique, etc.) sur le poste de travail
- Rapport de l'anti-virus
- Lenteurs inexpliquées ou consommation de mémoire anormale
- Activité réseau intempestive







Règle 10 - Ordinateur infecté : ça arrive(ra) à tout le monde, pas de panique

	bonnes	pratique
LC3	DOLLIC2	ni aliuu

X	

Les outils

P. 70

Si le compte compromis a les droits d'ADMIN => réinstallation complète du poste

Si non, on peut tenter d'éradiquer le malware :

- Débrancher le poste analysé du réseau
- Sauvegarder les données importantes en cas d'erreur de manipulation
- Se connecter avec un profil ADMIN
- Vérifier l'intégrité du cœur de Windows à l'aide de l'outil Rootkit Rootkit Revealer
- Vérifier les programmes en cours d'exécution à l'aide de l'outil <u>Process Explorer</u>
- Vérifier les programmes lancés automatiquement au démarrage de Windows ou d'une application à l'aide de l'outil <u>Autoruns</u>
- Vérifier l'activité réseau à l'aide de l'outil <u>Tcpview</u>
- Supprimer les programmes malveillants à l'aide d'outils dédiés ou par un système externe

https://security.symantec.com/nbrt/overview.aspx?lcid=1033&origin=default







« La sécurité est avant tout affaire d'état d'esprit, pas de produits. Tous sont par essence faillibles. »

Eric Filiol





